



COMMUNE DE CARSPACH

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2024

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
sur la convocation qui leur a été faite en date du 17 avril 2024,
sont :

Présents : Mme Véronique LIDIN, 2^{ème} adjointe - M. Philippe WALCH, 3^{ème} adjoint (*arrivé à 19h30*) - Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint - Mme Maryse DELATTRE - Mme Brigitte HORNY - M. Pascal HELL - Mme Sylvie HILBOLD - M. Claude LEBOURGEOIS (*arrivé à 19h25*) - Mme Isabelle GRZESIK - M. Christophe KNECHT - M. Laurent KELLER - Mme Anne SCHILLINGER - M. Dany HARTMANN - Mme Céline HOUX - M. Benoît PETER.

Excusés : M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} adjoint (qui a donné procuration à M. Rémi SPILLMANN) et Mme Christelle FAFFA.

Également présent :

Monsieur Christophe GISSINGER, Secrétaire Général
Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER, Responsable des affaires générales et financières.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIDIN, assistée de Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

Après avoir salué l'ensemble des conseillères et conseillers présents, M. le Maire précise que Mme Christelle FAFFA et M. Jean-Yves MOSSER (procuration à M. Rémi SPILLMANN) sont excusés ; Messieurs Philippe WALCH et Claude LEBOURGEOIS vont rejoindre la séance ensuite.

Le Maire demande ensuite à l'assemblée si un point supplémentaire peut être ajouté à l'ordre du jour :

AFFAIRES TECHNIQUES :

Place des fêtes : attribution du marché SPS et contrôleur technique

Les élus étant unanimement favorables, l'ordre du jour est modifié en conséquence :

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 02 avril 2024.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel ;
2. Modification du tableau des subventions 2024.

POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES

Place des fêtes : attribution du marché SPS et contrôleur technique

POINT 5 : APPROBATION DE FACTURES

POINT 6 : DIVERS

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 02 avril 2024.

Les conseillères et conseillers ont été destinataires du PV de la dernière séance du Conseil Municipal via l'espace privé « élus » du site internet.

M. le Maire demande si les élus ont des remarques à émettre suite à ce PV.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales.

M. le Maire demande aux conseillères et conseillers s'ils se sont rendus à des réunions depuis la dernière séance du conseil municipal.

Mme Maryse DELATTRE a assisté à la réunion du comité syndical de la Brigade verte qui a eu lieu le 09 avril 2024 : une augmentation de la cotisation évaluée en moyenne à 5% par habitant a été votée pour ce budget 2024. Le syndicat rencontre, comme partout, des difficultés liées au recrutement de personnel : la plupart des agents sont en catégorie C du grade de la fonction publique territoriale, alors que les responsabilités sont de plus en plus élargies.

Des postes d'accueil téléphonique supplémentaires vont être créés notamment sur la période estivale. La Brigade verte poursuit sa campagne de démoustication et demande que les informations concernant cette problématique soient diffusées au maximum.

Une enquête de satisfaction a été transmise dans les communes (la commune de Carspach a répondu à cette enquête). Une discussion autour de l'armement des agents de la Brigade verte a été engagée par un élu présent, mais le sujet n'a pas été développé, les dernières sollicitations des communes ayant démontrées que ces dernières ne souhaitaient pas donner leur approbation.

M. le Maire précise que la Communauté de communes (CCS) a présenté ses budgets lors de la dernière réunion du conseil communautaire, auquel étaient présentes Mesdames Véronique LIDIN et Agnès HARNIST ; les taux sur la fiscalité ont augmenté de 3,9%, alors que la CCS avait annoncé 2,5% lors du séminaire organisé pour les élus.

M. le Maire a assisté hier à l'inauguration de la nouvelle piste d'athlétisme ; l'évènement était bien organisé et les installations sportives sont très réussies ; elles permettront de réaliser toutes les disciplines de l'athlétisme : saut en longueur, en hauteur, lancé de javelot, de poids, etc.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

1. Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel ;

M. le Maire rappelle que le Conseil avait décidé, lors de sa séance du 12 mars 2024 et du vote du budget, de réaliser un emprunt de 300 000 € pour financer une partie des travaux d'investissement prévus au budget 2024.

Après avoir procédé à l'examen de différentes propositions de financement ;

Entendues les explications fournies par Mme Véronique LIDIN ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à 14 voix pour (Mme Agnès HARNIST, 5^{ème} adjointe et M. Pascal HELL, conseiller municipal, se sont abstenu), décide :

- **de contracter, auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de la Région d'Altkirch**
 - un emprunt de 300 000 €
 - aux conditions suivantes :
 - Taux 3,95% fixe remboursable sur 10 ans en trimestrialités à échéances constantes en capital et intérêts (échéances de 9 115,01 €)
 - Frais de commission : 0,10 % payable à la signature du contrat
 - Coût total du prêt : 64 600,36 €
 - **d'habiliter** le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir aux conditions précitées ainsi que les conditions générales du contrat de prêt.

M. le Maire précise qu'il a rencontré récemment notre futur médecin, qui a validé les plans d'aménagement proposés par la commune et M. MORGANTI.

M. Dany HARTMANN demande si certains travaux dans ce bâtiment peuvent être réalisés dans le cadre de la journée citoyenne ? M. le Maire précise que certains petits travaux de préparation à l'aménagement pourront effectivement être effectués à ce moment-là.

2. Modification du tableau des subventions 2024.

Une demande de l'UNC de l'arrondissement d'Altkirch, du Souvenir Français de l'arrondissement d'Altkirch et du Rotary de FERRETTE a été transmise à tous les Maires du Sundgau.

Une délégation d'environ 50 adhérents (ainsi que Mme la Sénatrice Sabine Drexler, M. le Député Didier Lemaire, M. Maxime Beltzung, conseiller d'Alsace) se rendra le week-end du 31 mai au 02 juin 2024 à Canet en Roussillon pour rendre hommage aux malgré-nous. Ce déplacement a pour but d'informer dans le cadre du devoir du mémoire. Le film réalisé par M. Gérard CRONENBERGER sera diffusé et présenté.

Ainsi, le Maire propose d'attribuer une aide exceptionnelle de 500 € à l'UNC, sous-groupe d'Altkirch ; le tableau des subventions, approuvé par le conseil lors du vote du budget, est ainsi modifié : (la somme de 500 € est déduite de la ligne budgétaire « divers »).

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier le tableau annuel des subventions 2024 comme suit :

DEPENSES	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Proposition 2024
Amicale des Sapeurs-Pompiers	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Chorale	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Musique Municipale	4 370,00 €	4 370,00	4 370,00 €	4 370,00 €	4 370,00 €
Cercle St Georges	1 050,00 €	1 050,00	1 050,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €
Football Club	1 320,00 €	1 320,00	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €
Basket Club	1 320,00 €	1 320,00	1 320,00 €	1 320,00 €	1 320,00 €
Donneurs de Sang	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Section U.N.C.	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
A.P.P.M.A.	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Compagnie des Majorettes	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Théâtre	530,00 €	0,00 €	530,00 €	0,00	0,00 €
Pégase Air Club	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
Killianstollen	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
FASCHT de CARSPACH	530,00 €	530,00	530,00 €	530,00 €	530,00 €
TOTAL SOCIETES LOCALES	13 360,00 €	12 830,00	13 360,00 €	12 830,00 €	12 830,00 €
G.A.S. (90x8 en 2024)	540,00 €	540,00	630,00 €	630,00 €	720,00 €
Association APA	250,00 €	250,00	250,00 €	250,00 €	200,00 €
Ass. Pers. Agées St Morand	200,00 €	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Ass. Part'âge Sep Wal	200,00 €	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Ass. "Les Amis de l'Hôpital" - Dannemarie	200,00 €	200,00	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Ass. Pr l'avenir du Pays BONA	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00	0,00 €
Ass. "Mieux Vivre son Diabète"	180,00 €	180,00	180,00 €	180,00 €	180,00 €
Amicale du personnel communal	700,00 €	700,00	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Mémorial Alsace - Moselle	100,00 €	100,00	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Association AFAPEI Bartenheim	300,00 €	300,00	300,00 €	300,00 €	300,00 €
TOTAL ORGANISMES DIVERS	2 770,00 €	2 770,00	2 860,00 €	2 860,00 €	2 900,00 €
Jeunes licenciés (17€ par licencié)	3 500,00 €	3 162,00	3 500,00 €	3 791,00 €	4 000,00 €
Coop-Ecole Maternelle (Fête de Noël - Excuse)	600,00 €	600,00	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Coop-Ecole Primaire (Fête de Noël - Excuse)	1 320,00 €	1 320,00	1 300,00 €	2 800,00 €	1 300,00 €
Classe Verte	1 500,00 €	1 500,00	1 500,00 €		0,00 €
Union dep. Sapeurs pompiers	400,00 €	400,00	320,00 €	320,00 €	260,00 €
Subvention exceptionnelle APPMA (digue, c	10 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
Divers	6 000,00 €		0,00 €		2 910,00 €
UNC - sous groupe d'Altkirch					500,00 €
Subvention exceptionnelle Fascht		1 000,00	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Subvention exceptionnelle Basket		2 000,00	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €
AMHR - Soutien Turquie et Syrie			2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €
Cercle St Georges - soutien exceptionnel Lumières-Son			10 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €
Cercle St Georges - Aménagements (portes)					2 500,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (tenues)					600,00 €
Les restaurants du Cœur					200,00 €
La Croix Rouge					200,00 €
Caritas					200,00 €
TOTAL DIVERS	23 320,00 €	9 982,00	31 220,00 €	31 511,00 €	14 270,00 €
TOTAL	39 450,00 €	25 582,00	47 440,00 €	47 201,00 €	30 000,00 €

M. Claude LEBOURGEOIS rejoint la séance à 19h25.

POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES

Place des fêtes : attribution du marché SPS et contrôleur technique

Le Maire précise qu'une consultation a été publiée pour désigner un coordonateur SPS et un contrôleur technique, dans le cadre du projet d'ombrières photovoltaïques et halle sur la Place des Fêtes.

Il rappelle que la commune souhaite déposer rapidement une demande de permis de construire.

En ce qui concerne l'appel d'offre pour le contrôleur technique, trois offres ont été réceptionnées, dont une offre non conforme.

M. Philippe WALCH rejoint la séance à 19h30.

Les offres sont présentées dans le tableau d'analyse ci-après :

Halle/ombrières Place des Fêtes			APAVE	SOCOTEC	VERITAS
Contrôle Technique					
Valeur travaux 2140000	2140000		Offre du 15/04/2024	Offre du 18/04/2024	Offre du 19/04/2024
Missions CT			EN EUROS	EN EUROS	EN EUROS
1 CONCEPTION	Ft	1 Pas de	4975,00	1600,00	1040,00
2 EXECUTION	Ft	1 décomposition	0,00	1060,00	2040,00
3 CHANTIER	Ft	1	0,00	3940,00	4830,00
4 RECEPTION	Ft	1	0,00	1190,00	2040,00
5 GARANTIE PARFAITACHEVEMENT	Ft	1	0,00	320,00	200,00
TOTAL			4975,00	8110,00	10150,00
Total HT		4975,00	8110,00	10150,00	
Montant remise					
Total TVA 20%		995,00	1622,00	2030,00	
Total TTC		5970,00	9732,00	12180,00	
Montant HT à l'ouverture des plis		4975,00	8110,00	10150,00	
Montant TTC à l'ouverture des plis		4975,00	9732,00	12180,00	
Différence entre l'ouverture des plis et le contrôle calcul		0,00	0,00	0,00	
Conformité de l'offre		OFFRE NON CONFORME	OFFRE CONFORME	OFFRE CONFORME	
Note critère prix		-	100,00	79,90	
PONDERATION SUR 60 POINTS		-	60,00	47,94	
Classement critère prix		-	1	2	
Note technique		-			
Note critère méthodologie(40)		-	20,00	40,00	
Disponibilité (40)		-	20,00	20,00	
Références (20)		-	20,00	20,00	
Pondération sur 40 points		-	60,00	80,00	
Classement valeur technique		-	24	32	
TOTAL GENERAL		-	84,00	79,94	

Pour la coordination SPS, cinq offres ont été réceptionnées :

Halle/ombrères Place des Fêtes Coordonation SPS			JPS CONTRÔLE	APAVE	QUALICONSULT	SOCOTEC	VERITAS	
Valeur travaux 2	2140000		Offre du 15/04/2024	Offre du 15/04/2024	Offre du 18/04/2024	Offre du 18/04/2024	Offre du 19/04/2024	
Missions SPS			Heures	EN EUROS	Heures	EN EUROS	Heures	EN EUROS
1 CONCEPTION	Ft	1	25	1250,00	20	900,00	22	1320,00
2 REALISATION	Ft	1	70	3500,00	82	3690,00	100	6000,00
TOTAL				4750,00		4590,00		7320,00
Total HT			4750,00		4590,00		5400,00	
Montant remise								
Total TVA 20%			950,00		918,00		1080,00	
Total TTC			5700,00		5508,00		6480,00	
Montant HT à l'ouverture des plis			4750,00		4590,00		5400,00	
Montant TTC à l'ouverture des plis			4750,00		5508,00		6480,00	
Déférence entre l'ouverture des plis et le contrôle calcul			0,00		0,00		0,00	
Conformité de l'offre			OFFRE CONFORME		OFFRE CONFORME		OFFRE CONFORME	
Note critère prix			70,11		72,55		61,67	
PONDÉRATION SUR 60 POINTS			42,06		43,53		37,00	
Classement critère prix			3		2		4	
Note technique			-					
Note critère méthodologie(40)			40,00		40,00		20,00	
Disponibilité (40)			30,00		40,00		20,00	
Références (20)			20,00		20,00		20,00	
Pondération sur 40 points			90,00		100,00		60,00	
Classement valeur technique			36		40		24	
TOTAL GENERAL			78,06		83,53		61,00	
			3		2		5	
								1

Le Maire rappelle qu'un budget de 20 000 € était estimé pour ces deux missions.

Après avoir entendu les explications de M. Christophe GISSINGER, et compte-tenu de l'analyse réalisée selon les tableaux récapitulatifs ci-dessus,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'attribuer le marché de contrôle technique à la société SOCOTEC, pour 8 110,00 € HT
- D'attribuer le marché de coordonation SPS à la société VERITAS, pour 3 330,00 € HT
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ces deux marchés.

POINT 5 : APPROBATION DE FACTURES

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge dans le budget « Publicité, publications, relations publiques », article 623, les factures suivantes :

◊ Paniers garnis et arrangement fleuri pour les grands anniversaires (budget prévu : environ 60 € par composition) :

- M. LERDUNG Pierre, 90 ans le 10 mai ;
- M. REINNER Florent, 85 ans le 27 mai ;
- Mme HARTMANN, née BERCHTOLD Jacqueline, 85 ans le 28 mai.

◊ Toutes les dépenses liées à la collation offerte lors de la réunion de la Réserve communale de Sauvegarde le 23 mars 2024 (budget prévu : environ 50 €).

◊ Toutes les dépenses liées à la collation offerte lors de la matinée de nettoyage Elsassputz et de la plantation des arbres des 3 Maires (budget prévu : environ 60 €)

◊ Toutes les dépenses liées au repas offert aux participants de la Journée citoyenne du 18 mai 2024 : budget prévu, environ 2 000.00 €.

◊ L'achat d'une gerbe pour la cérémonie du 8 mai : budget prévu, environ 100 €.

POINT 6 : DIVERS

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d'urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance :

PERMIS DE CONSTRUIRE

SELMONI SAS	Quartier Plessier	Extension d'un bâtiment et création d'ombrières photovoltaïques
-------------	-------------------	---

DECLARATION PREALABLE

SPECKLIN Katia	7, rue des Tilleuls	Création d'une fenêtre de toit
SCHWEITZER Véronica	26, rue Oberdorf	Isolation thermique extérieure
EL ACHIRI Soufiane	8, rue des Charmes	Murs de soutènement, clôture et terrasse

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les élus prennent aussi note des demandes d'intention d'aliéner qui ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance et pour lesquelles il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
SCP HEIM-CHASSIGNET&BROGL E 11, rue de Thann 68130 ALTKIRCH	Madame GROFF épouse GARCIA Sonia	Bâti sur terrain propre 50 rue du 7 Août Section 43 n°155 17,75 ares	340 000 €	LINDER Loïc et DI LORENZO Floriane

Affaires et informations diverses

- Droit individuel à la formation des élus ;

M. le Maire informe l'assemblée que tous les conseillers municipaux acquièrent des droits individuels à la formation durant leur mandat, à hauteur de 800 €. Un compte doit être créé individuellement et ces droits ne sont pas cumulables (ni dans le cas où l'élu est engagé dans plusieurs mandats, ni dans le cas de mandats se succédant). Les services de la Mairie vont recueillir de plus amples informations et les transmettront ensuite au conseil.

- M. le Maire rappelle que la cérémonie du 8 mai débutera à 9h30 avec l'office, et que la prochaine journée citoyenne se déroulera le 18 mai 2024.
- Il précise ensuite que le chantier de réhabilitation de l'ancien presbytère avance bien, la partie MAM arrivant au terme des travaux.
- En ce qui concerne les championnats de France de l'avenir cyclisme, les informations sont communiquées via le site et le bulletin municipal. M. Dany HARTMANN précise que les parcours détaillés viennent d'être publiés sur le site internet des organisateurs. Diverses questions sur les possibilités de circuler via les chemins ruraux sont abordées : cependant, ces propositions ne sont pas optimales, certaines sorties de chemins débouchant sur des axes départementaux très fréquentés pourraient créer des risques non négligeables. Le fait que les véhicules ne peuvent pas se croiser est également un frein à ce genre de proposition. Il est plus prudent de respecter les consignes liées aux déviations mises en place par les organisateurs.
- Mme Maryse DELATTRE précise qu'un nouveau dysfonctionnement est constaté avec l'éclairage public, dans le secteur Rue du Moulin, Rue du Vignoble, Rue des Vignerons et Route de Hirtzbach : les lampadaires s'éteignent à un moment dans la nuit, puis se rallument. M. le Maire précise que les services et le prestataire sont intervenus à plusieurs reprises afin d'identifier la raison de ces dysfonctionnements. Cependant, aucune anomalie n'a pour le moment été détectée lors des différents essais. Il est important de signaler ces pannes aux services de la Mairie, pour que les informations puissent être remontées au prestataire et solutionnées.
- Les élus proposent de se réunir pour le prochain conseil municipal le 11 juin à 19h30.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h05.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.